

Communiqué  
Pour diffusion immédiate

**Centrale hydroélectrique à Val-Jalbert :**  
**La Fondation Rivières persiste et réclame l'annulation du projet**

Montréal, le 15 février 2013 - Le gouvernement du Québec peut et doit mettre un terme au projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan sur le site historique et patrimonial de Val-Jalbert, au Lac Saint-Jean.

C'est la position exprimée par la Fondation aujourd'hui lors d'un point de presse tenu à Montréal, en appui aux citoyens de la Coalition pour la sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert (CSOV). Ce point de presse s'est tenu avec des représentants de la Coalition Avenir Québec et de Québec Solidaire.

Selon la Fondation Rivières, beaucoup d'éléments du dossier plaident en faveur de l'abolition de du projet de Val-Jalbert et le gouvernement aurait dû faire un pas de plus pour l'inclure avec les six autres projets dans sa décision d'abolir le programme des petites centrales de moins de 50 MW, la semaine dernière. Il est encore temps d'y mettre un terme.

Parmi ces éléments, on retrouve la décision politique du gouvernement de ne pas avoir pris en considération le contenu intégral de l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) du 13 novembre 2012 demandant de rehausser le débit minimal. L'avis mentionne également que l'acceptabilité sociale est insuffisante et qu'il existe un possible conflit d'intérêts de la MRC dans ce projet. *« Le gouvernement du Parti Québécois prétend qu'il ne pouvait mettre un terme au projet parce que toutes les autorisations avaient été accordées sous le régime du gouvernement précédent. Nous voyons bien, au contraire, que c'est un faux prétexte, et que ce gouvernement trompe toute la population en justifiant sa décision de cette manière »*, affirme Pierre Leclerc, porte-parole pour la Fondation.

Suite au décret du 5 décembre 2012, un sondage Segma-Recherche du 27 janvier 2013 est venu confirmer l'opinion du CPCQ à l'effet que 53 % de la population régionale est en désaccord avec ce projet à Val-Jalbert. Deux manifestations régionales ont eu lieu au cours des derniers jours pour en exiger l'abandon, dont l'une a été encadrée par un important dispositif policier. Hier, à l'entrée du site, un campement permanent a été installé par les opposants jusqu'à ce que le gouvernement mette un terme au projet.

Les Innus de la communauté de Masteuiatsh (Pointe-Bleue) sont aussi opposés au projet. Ils déplorent l'absence d'une véritable consultation par leur conseil de bande. Paradoxalement, le gouvernement Marois a profité, le 3 décembre, d'un sommet avec les Premières Nations pour annoncer qu'il s'agissait d'un « projet exemplaire de partenariat ». Or, dans les récentes semaines précédant cette annonce, une pétition totalisant des centaines de signatures demandant l'arrêt du projet a circulé sur la réserve. Rappelons que l'acceptabilité sociale est un critère obligatoire mentionné au décret et dans une décision de la Régie de l'énergie pour qu'un projet soit admissible au Programme de petites centrales du ministère des Ressources naturelles. Le projet ne rencontre plus cette exigence.

Sur le plan économique, le projet de Val-Jalbert est un également un non-sens. Avec ce seul projet, la Fondation estime qu'Hydro-Québec subira des pertes annuelles de plus de 4 M\$, soit 80 M\$ (en valeur actualisée) pendant les 20 prochaines années.

La Fondation Rivières rappelle que des plaintes concernant des irrégularités dans l'attribution de contrats par le promoteur et autres affaires sont sous enquête au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les résultats sont attendus impatiemment.

La Fondation Rivières exige maintenant l'arrêt du projet et un dédommagement financier au promoteur. La majorité des grands groupes environnementaux du Québec ont également signifié leur appui à ce dossier.

*La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.*

- 30 -

Contacts: Pierre Leclerc, 514 523-7497  
Mikael Rioux, 418 551-4346